LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260710-B_2026_30-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Prises par délégation du Conseil Communautaire
Délibération n° 2026-104 du 5 mai 2026

SÉANCE DU 7 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi sept juillet à dix-sept heures trente, les membres du bureau communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du premier juillet deux mil vingt-six.

Présent(e)s : Xavier HAMON, Olivier ALLAIN, Julien KEROMEST, Éric LE BOUDEC, Marc GUILLAUME, Alain LEGLATIN, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Martine VALLÉE, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Gérard DABOUDET, Cyril CONAN, Marcel PICHOT, Jean-Luc BLANCHARD, Philippe PRESSE, Odile LE STRAT, Isabelle GORE CHAPEL, Hervé MORIN, Virginie LEMOINE, Philippe JOSSÉ, Aurélie HERVÉ, Sébastien QUINIO, Dominique LE LUDUEC, Georges LE FRANC, Laurent NEVO, Damien DEFFONTAINES, Patrice ALLENO, Maryline JAOUEN, Evelyne GASPAILLARD, Aurélie MADIGAND, Gérard MATHÉCADE,

Excusé(e)s : Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Mickaël DABET, Fabrice TREHOREL, Isabelle ERMEL, Jean-Yves MOY, Yvon PERRIN, Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Gérard MATHÉCADE), Paul ETTOUATI (pouvoir à Georges LE FRANC), Laurent BERTHO, Gilles HELLARD (pouvoir à Xavier HAMON), Nicolas TOUDIC, Anne-Laure DUÉDAL, François HINDRÉ,

Absent(e)s : Mickaël LEVEAU,

Secrétaire de séance : Isabelle GORE CHAPEL.

B_2026_30 MARCHÉ PUBLIC – FOURNITURE, LIVRAISON DE GAZ PROPANE ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS

VU le C.G.C.T ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2124-3, R2124-3 et R2161-12 à R2161-20 ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2113-6 a L.2113-8 relatif au groupement de commandes et sa constitution en date du 9 février 2026 ;

VU la délibération n°CC_2026_68 du 3 avril 2026, portant élection du Président ;

VU la délibération n°CC_2026_102 du 5 mai 2026, portant élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;

VU la délibération n°CC_2026_103 du 5 mai 2026 portant élection des membres de la Commission MAPA ;

VU la délibération n°B_2026_016 du 18 mars 2026 relative au lancement de la consultation

Procédure	**Formalisée de type Appel d'Offres Ouvert supérieure à 216 000 € HT**
Type	Prestation de service
Contrat	Marché public
Budget	150 – budget général 157 – budget tourisme
Durée	10 ans
Publication	Le 03 mars 2026 au BOAMP + JOUE Le 06 mars 2026 sur le profil acheteur, Le 11 mars 2026 sur le site internet de Loudéac communauté
Remise des offres	Le 23 avril 2026 - 12h00
Nombre de réponses	1 réponse électronique

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260710-B_2026_30-DE

Le présent marché a pour objet de mettre en œuvre le renouvellement du contrat de fourniture, de livraison de gaz propane pour 96 cuves réparties entre 24 collectivités du territoire de Loudéac communauté, ayant adhérées au groupement de commande. Par ailleurs, le contrat consiste également à procéder au bon fonctionnement des cuves et ce, en réalisant une maintenance annuelle sur chaque cuve.

C'est pourquoi, le 3 mars dernier a été publié le marché de fourniture, de livraison de gaz propane et services associés afin d'obtenir un partenaire fiable pour la fourniture de gaz propane, conforme aux normes en vigueur et capable de garantir un approvisionnement sécurisé et compétitif. Cet appel d'offres s'inscrit dans notre démarche d'optimisation énergétique et de responsabilité environnementale. A la date limite de réponse, le 23 avril 2026, 1 offre a été reçue.

N°	Raison sociale	Horodatage	Identifiant Entreprise	Adresse postale
El. 1	PRIMAGAZ	21/04/2026 15:38:27	FR - 542084454 00611	77 ESP DU GENERAL DE GAULLE 92800 PUTEAUX - France

La candidature étant recevable, le service commande publique a procédé à l'analyse de l'offre, conformément aux critères et pondérations de la consultation (procès-verbal de la CAO en annexe), dont voici le classement :

CLASSEMENT DES OFFRES														
		Prix (60 %)		Valeur technique (30%)						Valeur environnementale (10 %)				
CANDIDAT	OFFRES HT calculée sur la consommation prévisionnelle sur 10 ans, maintenance comprise (€)	Note Prix	Pondération (60%)	2.1-La gestion de la relation client	pondération (10%)	2.2-L'Espace client	pondération (10%)	2.3 - Les procédures et méthodes	pondération (10%)	3 - Performances en matière de développement durable	pondération (10%)	Valeur technique et environnementale pondérée (40%)	NOTE TOTALE	Classement
PRIMAGAZ (Puteaux - 92)	2 085 405,00	10,00	6,00	6	0,60	4	0,40	6	0,60	6,00	0,60	2,20	8,20	1,00

Bien que la consultation n'ait fait l'objet de la réception d'une seule offre il est précisé la nécessité d'assurer une continuité de fourniture de gaz propane. Aussi, la commission d'appel d'offres réunie le 19 mai 2026, se prononce favorablement au classement de l'offre et décide de retenir l'offre de l'entreprise PRIMAGAZ (Puteaux - 92) pour un montant estimatif (sur 10 ans) de 2 085 405,00 € HT ; soit l'offre économiquement et techniquement la plus avantageuse au vu des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

Considérant l'avis de la commission d'appel exprimé dans le procès-verbal annexé,

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

DÉCIDE

1. D'attribuer le marché public de fourniture, de livraison de gaz propane et services associés à la société PRIMAGAZ (Puteaux – 92) et ce, conformément à la décision prise lors de la commission d'Appel d'Offres du 15 mai 2026 ;
2. D'autoriser le Président – ou son représentant - à signer les marchés et toutes les pièces administratives afférentes,
3. De préciser que le Directeur Général des Services et le Comptable des Finances Publiques s'assureront de l'application de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260710-B_2026_30-DE

Exercice :	42	Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Présents :	31	Pour expédition certifiée conforme
Pouvoir(s) :	03	
Pour :	34	Loudéac, le 7 juillet 2026
Contre :	00	Le Président — Le secrétaire de séance
Abstention :	00	Xavier HAMON — Isabelle GORE CHAPEL

Signature numérique de Xavier HAMON
Date : 2026.07.10 10:10:52 +02'00'

Signature numérique de Isabelle GORE
Date : 2026.07.10 11:13:46 +02'00'

Acte certifié exécutoire par : - Envoi en Préfecture et affichage électronique le : 10 juillet 2026.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260710-B_2026_30-DE

